

SPEECH/09/

Dr Joe Borg

Commissaire chargé de la Pêche et des Affaires Maritimes

«Une PCP en faveur des pêcheurs»

Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort

Allocution de M. Joe Borg, membre de la Commission, lors de la rencontre avec les pêcheurs normands

Hôtel de ville de Cherbourg, le 13 février 2009

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de vous rencontrer aujourd'hui pour discuter des évolutions récentes de la politique commune de la pêche et entendre vos points de vue. Rencontrer les intéressés constitue une part importante de ma mission. Il est vital de créer des occasions pour que les gestionnaires, les responsables politiques et les travailleurs du secteur se rencontrent et partagent leurs expériences en toute franchise. C'est pour nous la seule façon de nous assurer que les décisions que nous prenons ont un impact positif.

C'est vrai en toute circonstance, mais ça l'est encore plus dans la période que nous vivons.

Non seulement nous traversons actuellement une période difficile au niveau économique général, où beaucoup de ce que nous considérons comme acquis depuis de nombreuses années devient incertain, mais nous sommes également confrontés à des choix redoutables dans les domaines d'action spécifiques qui sont les nôtres. En ce qui concerne les pêches par exemple, d'un côté, nous voulons assurer un avenir vraiment durable à l'industrie de la pêche, mais de l'autre, nous savons que cela nécessite une remise en question de certaines hypothèses de base qui ont déterminé les politiques de la pêche au cours des 25 dernières années.

Nous en avons pleinement conscience et nous préparons une réforme de la politique commune de la pêche qui s'inscrit dans le prolongement de la réforme initiale qui a eu lieu en 2002, et avec les encouragements de la France durant sa présidence de l'Union au cours du second semestre de l'année dernière.

Je souhaiterais vous inviter à nous rejoindre pour explorer ensemble les moyens d'améliorer cette politique commune, car ce sont votre expérience et vos avis qui nous aideront à concevoir la politique commune de la pêche de demain.

Mesdames et Messieurs,

Avant d'aborder la réforme de la PCP, je commencerai par évoquer certains des changements récents qui sont en cours.

L'adoption d'un plan de gestion révisé pour les stocks de cabillaud en décembre dernier fut une bonne nouvelle pour les pêcheurs normands. Nous avons maintenant des objectifs clairs pour ce type de pêche et des mécanismes solides pour la fixation des limites de capture. L'amélioration de la situation de certains stocks de cabillaud a également conduit à une augmentation substantielle des possibilités de pêche dans certains secteurs clés, y compris la Manche orientale. Le plan de gestion révisé garantit qu'à l'avenir nos zones de gestion tiendront compte de la répartition actuelle du cabillaud.

En ce qui concerne la Manche orientale, cela signifie une augmentation de 30 % du total admissible des captures pour le cabillaud. Le stock semble être en voie de reconstitution, mais il est important de consolider nos efforts pour nous assurer que ceci reste le cas. Le plan prévoit un nouveau mode de gestion de l'effort de pêche à la fois mieux adapté aux réalités de cette pêcherie et davantage en mesure d'assurer une gestion durable de ce stock. Nous voulons tous rétablir ce type de pêche et nous comptons sur votre aide pour parvenir à cet objectif.

Parler du cabillaud de nos jours, c'est également aborder le problème des rejets.

Je partage votre colère face à cet absurde gaspillage des ressources qui sont votre moyen d'existence. C'est pourquoi j'ai fait de la suppression des rejets l'une de mes principales priorités. J'ai l'intention de continuer à me battre en faveur de mesures effectives visant à éliminer progressivement les rejets. Certaines existent déjà.

Nous savons que les engins sélectifs peuvent jouer un rôle majeur pour réduire les rejets dans le cadre de la pêche au cabillaud ainsi que d'autres pêcheries. Je vous encourage donc vivement à utiliser les engins sélectifs, qui existent déjà sur le marché. Je vous encourage également à poursuivre vos efforts pour identifier des engins plus sélectifs et favoriser la mise en place des incitations nécessaires pour accompagner ce processus d'élimination des rejets. Ces mesures peuvent fonctionner et vous assurer un juste retour pour le travail que vous aurez fourni.

Je vois le plan de gestion des stocks de cabillaud comme une démonstration que la politique commune de la pêche peut être efficace.

Des résultats positifs ont également été obtenus pour d'autres stocks, comme le merlu et le cabillaud de la Baltique orientale.

Tout n'est pas réjouissant pour autant. La crise des carburants et la récession économique ont montré à quel point il était difficile de garantir à long terme la stabilité et la rentabilité économiques de l'industrie de la pêche. L'industrie de la pêche est inextricablement liée au jeu de ces forces qui la dépassent.

Cela nécessite des changements structurels qui orienteront cette industrie vers une viabilité à long terme.

Dans cette optique, la surcapacité est un frein majeur sur la voie du développement durable. L'avenir ne signifie pas forcément pêcher moins, mais plutôt limiter le nombre de navires de pêche. Cela engendrerait des capacités de pêche accrues pour chaque navire, une meilleure rentabilité et moins de pression sur les stocks.

Les industries connexes profiteraient également des effets d'entraînement positifs que cette augmentation de la rentabilité ne manquerait pas d'avoir sur les revenus et l'emploi dans les régions côtières.

Dans ce contexte, il convient de mentionner la stratégie sur l'aquaculture que doit adopter la Commission au début du mois d'avril.

L'avenir des communautés côtières est au cœur de la PCP et de la politique maritime intégrée. Dans le cadre de la réforme de la PCP, nous étudierons donc comment nous pourrions réduire la capacité des flottes tout en maintenant simultanément l'emploi dans les pêcheries et les autres secteurs associés. Si certaines choses peuvent être réalisées dans le seul contexte de la pêche, il est également nécessaire d'élargir notre champ d'action. Nous soutenons, par exemple, les pêches côtières et l'aquaculture en favorisant, entre autres, l'aménagement de l'espace dans le cadre de la politique maritime de l'Union. En délimitant précisément les zones réservées aux différentes activités le long de la côte, nous pouvons aider à garantir l'accès de ces différents secteurs à la mer malgré la concurrence croissante autour de cette ressource limitée.

Nous devons également développer les activités à long terme. En Normandie notamment, cela doit comprendre l'aquaculture de coquillages. Je suis conscient que cela est très important pour vous.

Le Fonds européen pour la pêche offre un certain nombre d'instruments permettant de cibler les aides publiques directes spécifiquement sur ces petites et micro entreprises afin de les aider à relever à la fois les défis d'aujourd'hui et de demain. Il offre également un certain nombre de possibilités d'aides aux producteurs qui souhaitent valoriser leurs produits en créant des organisations de producteurs ou en renforçant celles qui existent et en soutenant leurs activités d'intérêt collectif telles que l'amélioration de la qualité, les campagnes de promotion ou les systèmes de labels. Le FEP permet aussi d'aider vos communautés côtières à favoriser le développement du tissu économique duquel dépendent tant vos petites entreprises.

Quelle que soit l'importance des enjeux, notre approche vise avant tout à restaurer la productivité de la mer et de nos flottes. Nous devons à la fois sauvegarder l'écosystème marin des régions côtières et les intérêts économiques à long terme du secteur de la pêche lui-même.

C'est pourquoi toute réforme de la politique commune de la pêche devra être une réforme fondamentale.

L'enjeu est grand, mais avec une approche adéquate, je suis persuadé que nous trouverons le juste équilibre. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer maintenant le processus de réforme de la PCP qui devra se faire en 2012. Le livre vert à venir est destiné à stimuler un débat qui ne laissera de côté aucun aspect et n'exclura personne.

En lançant un processus de réforme d'une telle ampleur aussi tôt, nous nous donnons la possibilité de trouver des solutions audacieuses pour transformer le mode de gestion de nos pêcheries à long terme.

Je pense également que nous pouvons nous mettre d'accord sur un bon nombre d'objectifs généraux qui devraient régir notre approche de la gestion des pêcheries à long terme:

- premièrement, un système de gestion plus simple et plus efficace;
- deuxièmement, une plus grande appropriation de cette politique par le secteur de la pêche et les intéressés eux-mêmes, comme vous, qui doivent s'en sentir responsables.
- troisièmement, renforcer la dimension régionale de la PCP. Il semble logique de prendre les décisions au plus près des personnes qu'elles concernent en tenant compte des spécificités régionales; et
- quatrièmement, changer et adapter le mode de gestion de nos pêcheries en dehors des eaux de l'UE afin de mieux combattre la pêche illicite et d'améliorer la coopération avec nos partenaires internationaux.

Le lancement de la réforme ne signifie pas cependant que nous ne pouvons rien faire entre-temps pour améliorer la situation. C'est pourquoi le Conseil de l'Union européenne a récemment adopté un règlement pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. C'est également la raison pour laquelle la Commission a récemment présenté une proposition de révision de la politique de contrôle de la PCP.

Le cadre régissant actuellement les contrôles ne fonctionne tout simplement pas. Cet état de fait n'est pas seulement connu des praticiens - il a été confirmé par d'autres sources indépendantes.

Une partie du problème réside dans le fait que les opérateurs ne sont pas directement responsables du maintien des ressources dont ils dépendent. Une autre partie est imputable à la surcapacité de la flotte. Enfin, une autre partie est certainement liée au fait que ceux qui enfreignent les règles n'ont que de faibles amendes à payer qui n'ont aucun effet dissuasif.

Notre proposition pour y remédier est simple. De plus, elle est fondée sur l'équité.

Les pêcheurs doivent être convaincus que les règles s'appliquent de la même façon à tous et que l'égalité de traitement est garantie. Je suis persuadé que notre proposition contient les éléments adéquats pour parvenir à cet objectif.

À savoir:

- un cadre juridique simplifié;
- une harmonisation des niveaux de sanctions;

- une meilleure utilisation des technologies modernes;
- la réalisation de contrôles et l'application des règles dans l'ensemble de la filière;
- l'amélioration de la coopération entre les États membres;
- l'extension du mandat de l'agence de contrôle; et
- plus de moyens efficaces pour la Commission afin de s'assurer que les États membres font correctement leur travail.

Une fois que ces éléments seront en place, je pense non seulement que la PCP sera plus équitable, mais qu'il émergera une véritable culture de respect des règles et de responsabilité à la fois au sein du secteur et des administrations nationales.

En conclusion, permettez-moi de vous dire qu'en tant que Commissaire, ma préoccupation première est que vous puissiez tirer un revenu honnête des poissons et coquillages que vous pêchez ainsi que de ceux que vous élevez au prix d'un dur labeur, et vivre décemment sans priver vos voisins ou les générations futures des ressources dont ils ont également besoin, comme vous, pour vivre.

Je suis très reconnaissant du soutien que le secteur m'a apporté, ainsi qu'à mes services, sur un grand nombre d'initiatives récentes, y compris le règlement sur la lutte contre la pêche illicite. Je compte sur votre soutien pour qu'à la fois le nouveau cadre de contrôle et la prochaine réforme de la PCP soient également couronnés de succès.

Merci.